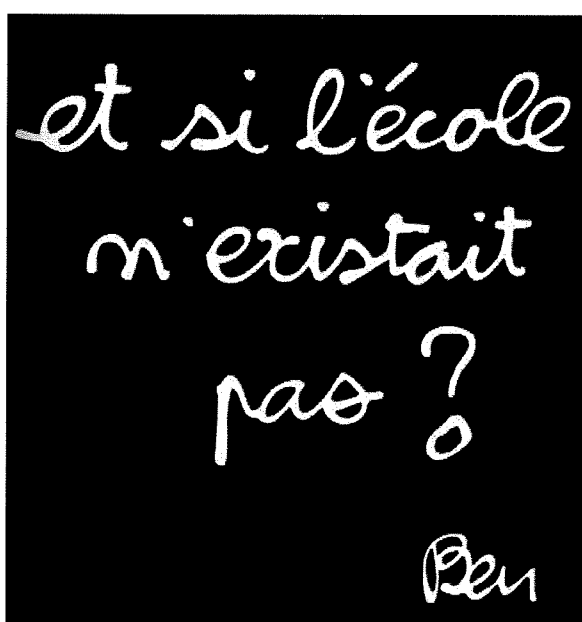


MÉMENTO 2020 – 2021

Ecole secondaire



A CONSERVER !

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

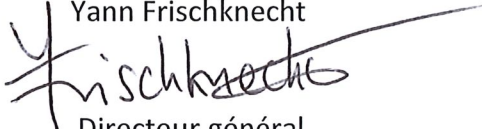
Chers parents, chers représentants légaux,

C'est un véritable plaisir de pouvoir accueillir un ou plusieurs de vos enfants dans les Ecoles de Reconvilier. Nous espérons que ces années passées en notre compagnie laisseront une empreinte positive dans leur vie.

La Commission scolaire, la Direction générale, les enseignant-e-s et les différents partenaires de l'école mettent tout en œuvre afin d'encourager et développer le potentiel intrinsèque de chaque enfant qui nous est confié.

Le dialogue et la collaboration sont des valeurs qui nous sont chères. N'hésitez pas à prendre contact avec nous en cas de questions, d'informations ou de suggestions, en respectant une voie échelonnée (voir chapitre « Petit, moyen ou grand problème ? »).

En vous souhaitant une agréable lecture de ce Mémento, nous vous adressons, chers parents, chers représentants légaux, l'expression de nos cordiales salutations.

Yann Frischknecht

Directeur général

« Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui »
Maria Montessori



TABLE DES MATIERES

Commission scolaire	page 4
Inspection scolaire	page 4
Direction générale	page 4
Vice-direction	page 5
Secrétariat	page 5
Changement de coordonnées ou de situation familiale	page 5
Site Internet	page 5
Conciergerie et bâtiment scolaire	page 5
Bibliothèque scolaire	page 6
Médiation scolaire	page 6
Travail social en milieu scolaire	page 6
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	page 6
Médecin scolaire	page 7
Dentiste scolaire	page 7
Ecole à journée continue – La Maison continue (EJC)	page 7
Assurances	page 8
Maîtrises de classe	page 8
Horaires	page 8
Liste du corps enseignant	page 8
Petit, moyen ou grand problème ?	page 9
Vacances scolaires et autres congés	page 9
Camps	page 10
Demi-journées de congé	page 10
Absences	page 11
Dispenses	page 11
Structure de l'école obligatoire	page 11
Rapports d'évaluation	page 11
Entretiens	page 12
Entretien de bilan obligatoire	page 12
Après la scolarité obligatoire	page 12
Devoirs à la maison	page 13
Carnet de devoirs	page 13
Règles de vie	page 13
Utilisation du téléphone portable	page 14
Tenue vestimentaire	page 14
Chemin de l'école	page 14
Patrouilleurs scolaires	page 14
Déplacement en bus	page 15
Mémento 2021-2022	page 15

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire est l'autorité de surveillance des Ecoles de Reconvilier. Elle veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation cantonale et aux prescriptions de leur commune. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques de son école.

Les membres de Reconvilier sont élus par les citoyens pour une période de quatre ans. La Commune de Loveresse est représentée par un membre tout comme la Commune de Saules.

M. Marc Voiblet, Président

M. David Buchser, Vice-président

Mme Charlotte Bron, Membre

Mme Aline Kneuss, Membre

Mme Séverine Mercato, Membre

M. Denys Moser, Membre

M. Marc-André Sprunger, Membre

Mme Christiane Stork, Membre, Représentante de Loveresse

M. Joachim Stalder, Membre, Représentant de Saules

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire

INSPECTION SCOLAIRE

L'inspecteur scolaire est chargé de la surveillance cantonale de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

M. Serge Büttiker, Inspecteur scolaire



Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
Inspection scolaire RBJB
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan



031 636 16 55



031 636 16 63 - Secrétariat



serge.buettiker@be.ch



www.erz.be.ch

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Yann Frischknecht, Directeur général des Ecoles de Reconvilier



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 45 60 (avec répondeur)



direction@ecolesrec.ch

VICE-DIRECTION

Mme Fabienne Wyder, Vice-directrice de l'Ecole secondaire



Ecole secondaire
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 29 79



fabienne.wyder@ecolesrec.ch

SECRETARIAT

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire des Ecoles de Reconvilier



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 29 79 (avec répondeur)



secretariat@ecolesrec.ch

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 durant les périodes scolaires.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES OU DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement (départ, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel, séparation, etc...) doit être annoncé dans les meilleurs délais auprès de la maîtresse ou du maître de classe ainsi qu'auprès du secrétariat.

SITE INTERNET

Des informations pratiques ainsi que les actualités concernant les trois cycles se trouvent sur le site des Ecoles de Reconvilier.



www.ecolesrec.ch

CONCIERGERIE ET BÂTIMENT SCOLAIRE

M. Markus Scheidegger, Concierge (☎ 079 446 99 17)

Ecole secondaire



Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Mme Anne-Lise Ruf, Responsable



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier



032 483 15 09



biblio.reconvilier@bluewin.ch

Les réservations pour les élèves peuvent être déposées en tout temps par les enseignant-e-s. La bibliothèque est ouverte au public tous les lundis de 18h00 à 20h00 et tous les mercredis de 16h00 à 18h00 durant les périodes scolaires.

MÉDIATION SCOLAIRE

La médiatrice écoute et soutient les élèves. Elle intervient lors de problèmes ou conflits au sein des Ecoles de Reconvilier.

Mme Milena Merazzi, Médiatrice scolaire



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier



078 703 86 23



milena.merazzi@ecolesrec.ch

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Le travailleur social soutient l'école en matière de détection et de traitement précoces des difficultés qui compromettent la réussite scolaire ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Il soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à la jeunesse et aux familles.

M. Yvan Voirol, Travailleur social en milieu scolaire



Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



079 552 64 67



yvan.voirol@srtss.ch

SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SPE)

Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants, des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables

de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.



Grand-Rue 4
2710 Tavannes



031 636 16 86



spe.tavannes@be.ch



www.erz.be.ch

MEDECIN SCOLAIRE

Un contrôle médical gratuit est organisé pour les élèves de 10H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre médecin ou pédiatre de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. Le dossier médical est déposé à l'école durant toute la scolarité. Une attestation est remise à l'élève lors d'un contrôle ou traitement chez le médecin ou pédiatre de famille. Celle-ci est ensuite classée dans le dossier médical de l'élève.

Dr. Alvaro Arana, Pédiatre



Rue Beausite 47
2740 Moutier



032 494 38 20

Responsable : Mme Fabienne Wyder (voir page 5)

DENTISTE SCOLAIRE

Un contrôle dentaire gratuit est organisé pour les élèves de 9H à 11H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre dentiste de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. La carte dentaire est déposée à l'école durant toute la scolarité et doit être demandée lors d'un contrôle ou traitement chez le dentiste de famille.

Dr. med. dent. Olga Jean-Petit-Matile, Médecin dentiste



Grand-Rue 29
2732 Reconvilier



032 481 37 67

Responsable : Mme Fabienne Wyder (voir page 5)

ECOLE À JOURNÉE CONTINUE – LA MAISON CONTINUE (EJC)

L'Ecole à journée continue (EJC) est une structure de prise en charge des enfants en âge scolaire, placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Les parents ont

la possibilité de placer leur enfant dans différents modules (petit déjeuner, déjeuner, goûter, devoirs surveillés, activités, etc...).

Dans le système tarifaire en vigueur, les parents contribuent aux frais de prise en charge de leur enfant dans la mesure de leurs moyens financiers. Le tarif est calculé sur la base de la fortune et du revenu du ménage ainsi que de la taille de celui-ci.

M. Yann Frischknecht, Directeur général des Ecoles de Reconvilier (voir page 4)
Mme Cindy Gafner, Directrice



Rue de Bel-Air 20
2732 Reconvilier



032 483 71 06



ejc@ecolesrec.ch

ASSURANCES

Les Ecoles de Reconvilier ne disposent pas d'une assurance accident pour les élèves. Celle-ci doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école doit être annoncé à votre assurance privée ainsi qu'à la Direction générale.

S'agissant des effets personnels des élèves (montre, lunettes, bicyclette, portables, etc...), ils ne sont pas assurés par les Ecoles de Reconvilier. Une assurance responsabilité civile privée doit être contractée par les parents.

MAÎTRISES DE CLASSE

Classe	Prénom et Nom
9H PM	Mme Ludivine Pedroza
9H MG	Mme Fabienne Wyder
10H PMG	M. Romain Eichenberger
11H PMG	M. Pierre Voélin

HORAIRES

Généralement, les horaires sont établis durant le mois de juin pour l'année scolaire suivante. Les élèves sont attribués dans les différentes classes selon leur degré et section. Une information « horaire » est ensuite distribuée aux parents par les enseignant-e-s. Les horaires sont disponibles sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Les enseignant-e-s sont disponibles, durant les jours ouvrables, avant le début des leçons pour l'annonce éventuelle d'une absence. Merci de bien vouloir respecter ces conditions.

Initiales	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
ABE	Berger	Anne		anne.berger@ecolesrec.ch
VBO	Bon	Lidia Vasilica		vasilica.bon@ecolesrec.ch
REI	Eichenberger	Romain		romain.eichenberger@ecolesrec.ch
CGI	Girardin	Claire		claire.girardin@ecolesrec.ch
CGU	Guex	Carine		carine.guex@ecolesrec.ch
CHU	Hugo	Christèle		christele.hugo@ecolesrec.ch
PHU	Hugounenq	Pierre		pierre.hugounenq@ecolesrec.ch
DLEH	Lehmann *	David		david.lehmann@ecolesrec.ch
FMA	Maeder	Frédéric		frederic.maeder@ecolesrec.ch
SMÖ	Möri	Sarah		sarah.mori@ecolesrec.ch
LPE	Pedroza	Ludivine		ludivine.pedroza@ecolesrec.ch
ASC	Schneeberger	Aurone		aurore.schneeberger@ecolesrec.ch
ATE	Tebib	Ali		ali.tebib@ecolesrec.ch
PVO	Voélin	Pierre		p.voelin@ecolesrec.ch
FWY	Wyder	Fabienne		fabienne.wyder@ecolesrec.ch
*	Remplacement de M. Lehmann			
MVO	Voisard *	Mathieu		mathieu.voisard@ecolesrec.ch

PETIT, MOYEN OU GRAND PROBLÈME ?

En cas de petit, moyen ou grand problème... Merci de bien vouloir respecter cette hiérarchie !

Enseignant-e ➔ Maîtresse ou maître de classe ➔ Vice-directrice
➔ Directeur général ➔ Commission scolaire

VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS

Année scolaire 2020-2021

Rentrée scolaire : Lundi 17 août 2020 à 09h00

Vacances scolaires

Automne (2 semaines)	Lundi 05.10.2020 au vendredi 16.10.2020
Hiver (2 semaines)	Vendredi 25.12.2020 au vendredi 08.01.2021
Semaine blanche (1 semaine)	Lundi 15.02.2021 au vendredi 19.02.2021
Printemps (2 semaines)	Vendredi 02.04.2021 au vendredi 16.04.2021
Été (6 semaines)	Lundi 05.07.2021 au vendredi 13.08.2021

Congés scolaires

Jours fériés	Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte
Foire de Chandon	Lundi 7 septembre 2020
	Mardi 8 septembre 2020
Avant les vacances – Hiver	Jeudi 24 décembre 2020
Ascension	Vendredi 14 mai 2021
Avant les vacances – Été	Vendredi 2 juillet 2021 (après-midi)
Journée PES	Mercredi 21 avril 2021 (matin)

Le Syndicat des enseignantes et enseignants francophones bernois organise une journée par année pour les enseignant-e-s. La date n'est pas connue au moment de la rédaction de ce mémento. Les Ecoles de Reconvilier sont fermées ce jour-là.

Année scolaire 2021-2022

Rentrée scolaire : Lundi 16 août 2021 à 09h00

Vacances scolaires

Automne (1 semaine sup. + 2 semaines)	Lundi 04.10.2021 au vendredi 22.10.2021
Hiver (2 semaines)	Lundi 27.12.2021 au vendredi 07.01.2022
Semaine blanche (1 semaine)	Lundi 14.02.2022 au vendredi 18.02.2022
Printemps (2 semaines)	Lundi 11.04.2022 au vendredi 22.04.2022
Été (6 semaines)	Lundi 11.07.2022 au vendredi 19.08.2022

Congés scolaires

Jours fériés	Jeudi de l'Ascension – Lundi de Pentecôte
Foire de Chindon	Lundi 6 septembre 2021 Mardi 7 septembre 2021
Avant les vacances – Hiver	Vendredi 24 décembre 2021
Ascension	Vendredi 27 mai 2022
Avant les vacances – Été	Vendredi 8 juillet 2022 (après-midi)
Journée PES	Mercredi 27 avril 2022 (matin)

La planification des vacances scolaires (jusqu'en 2023-2024) pour l'école obligatoire dans la partie francophone du canton de Berne est disponible sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture (www.erz.be.ch).

CAMPS

9H et 10H

Le camp de ski de Parpan (Canton des Grisons) aura lieu du 15 mars 2021 au 19 mars 2021. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

11H

Le camp polysportif de Tenero (Canton du Tessin) aura lieu du 28 septembre 2020 au 2 octobre 2020. Les informations détaillées seront transmises aux élèves le moment venu.

Le prix d'un camp est de CHF 260.00 par élève (sous réserve d'une subvention des Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules).

DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Votre enfant est en droit de ne pas fréquenter l'école durant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, et ce sans que vous ne deviez indiquer les motifs de ses absences. Il vous suffit d'en informer la maîtresse ou le maître de classe au préalable. Ces absences peuvent être ponctuelles ou consécutives.

Pour les 9H à 11H, la demande doit être faite par écrit (dans le carnet de devoirs) le plus tôt possible, mais au plus tard 24 heures avant le congé prévu.

Les demi-journées de congé manquées ne peuvent pas être reportées à l'année suivante. De même qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le solde est repris et n'est pas remis à zéro.

ABSENCES

Les absences (consécutives par exemple à une maladie ou à un accident de votre enfant ou d'un membre de votre famille, à un déménagement, à une consultation médicale ou autres, etc...) doivent être signalées à la maîtresse ou au maître de classe, au plus tard avant le début des leçons. En cas de maladie (fièvre, toux, nausées ou autres), votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente bien.

Toute absence non justifiée ou non excusée formellement à la maîtresse ou au maître de classe est considérée comme non excusée.

DISPENSES

Pour bénéficier d'une dispense, vous devez adresser une demande écrite et motivée à la Direction générale quatre semaines au préalable. Des dispenses peuvent notamment être octroyées dans les cas suivants : fêtes religieuses majeures, événements familiaux importants, participation à un cours de langue et culture d'origine (LCO) ou autres.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

École secondaire I (9H à 11H)

Au degré secondaire I, les élèves sont orientés dans l'une des sections en fonction de leurs résultats. Les élèves passent soit en **section générale (section G)**, soit en **section moderne (section M)**, soit en **section préparant aux écoles de maturité (section P)**. En sections m et p, les exigences sont plus élevées. Les différentes classes suivent l'enseignement sous le même toit.

Au degré secondaire I, on attend des élèves que, seuls ou en groupe, ils fassent preuve de plus en plus d'autonomie dans leur travail. La culture générale est étendue et approfondie.

Parallèlement, les élèves sont préparés au choix d'une formation professionnelle ou d'une école moyenne. Le choix professionnel se fonde sur les intérêts personnels des élèves, leurs points forts et leurs résultats scolaires. L'école les accompagne dans cette étape importante en abordant différents thèmes durant les leçons. Les parents, la maîtresse ou le maître de classe ainsi que le centre d'orientation professionnelle sont à leurs côtés pour les aider dans leur prise de décision.

RAPPPORTS D'ÉVALUATION

L'évaluation sert avant tout à soutenir et à encourager les élèves dans leur apprentissage.

Cycle 3



Les élèves sont évalués par des notes
Rapport annuel en fin de 9H dès août 2020
Rapport annuel en fin de 10H dès août 2021
Rapport annuel en fin de 11H dès août 2022

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art. 30 al. 2).

ENTRETIENS

Des entretiens peuvent être organisés à l'initiative des enseignant-e-s comme des parents pour échanger des informations et des réflexions ou clarifier certaines questions.

ENTRETIEN DE BILAN OBLIGATOIRE

Une fois par an, l'enseignant-e organise un entretien de bilan avec les parents. Celui-ci a pour but d'échanger des observations à propos de l'enfant, de son développement, de ses progrès, de son comportement et de ses compétences personnelles et sociales.

Les thèmes abordés sont consignés dans un formulaire fourni par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour l'entretien de bilan. Il est possible de le compléter et d'y consigner des arrangements mutuels en quelques mots. Le formulaire est classé dans le dossier qui contient les différents rapports d'évaluation de votre enfant.

APRÈS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Après la scolarité obligatoire, les adolescent-e-s suivent une formation professionnelle qui dure entre deux et quatre ans ou commencent un cursus en école moyenne.

Formation professionnelle initiale (www.erz.be.ch/formation-professionnelle)

Ecoles de culture générale et les gymnases (www.erz.be.ch/ecoles-moyennes)

L'OP Centre d'orientation professionnelle accompagne les élèves dans le choix d'un métier ou d'une formation ainsi que dans la recherche d'une place d'apprentissage ou d'une école adaptée.



OP Centre d'orientation professionnelle
OP Tramelan
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan



031 635 38 99



op-tramelan@be.ch



www.biz.erz.be.ch

DEVOIRS À LA MAISON

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs sont destinés à la préparation et à l'approfondissement des éléments abordés en classe. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide des parents ou d'autres adultes.

Les devoirs ne doivent pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

Cycle 3 → 90 minutes par semaine

CARNET DE DEVOIRS

Le carnet de devoirs, document officiel interne des Ecoles de Reconvilier, est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents et ses enseignant-e-s. Il doit être tenu avec soin et doit être signé chaque fin de semaine par un représentant légal. L'élève y inscrit les devoirs et évaluations et les enseignant-e-s y inscrivent les appréciations, les notes ou autres commentaires et remarques.

RÈGLES DE VIE

- ➔ J'ai une attitude positive et respectueuse envers toutes les personnes (camarades, enseignant-e-s, concierges, etc...) que je côtoie dans les bâtiments scolaires et je les salue spontanément.
- ➔ Dans l'école, je me déplace calmement sans courir et sans crier. J'ai mes pantoufles aux pieds et je ne suis pas en chaussettes. Je range mes pantoufles aux endroits prévus en fin de journée.
- ➔ En entrant dans l'école, j'éteins et je range tous mes appareils électroniques. Si je ne respecte pas cette règle, mes appareils seront confisqués.
- ➔ Pour éviter tout accident, j'ai l'interdiction de grimper sur le toit. Si une balle s'y trouve, j'informe un-e enseignant-e ou un concierge.
- ➔ A la pause de 10h00, j'attends d'être à l'extérieur pour commencer de manger.
- ➔ J'utilise les pauses de 5 minutes pour préparer mon matériel pour la leçon suivante. A la sonnerie, je suis à ma place et non pas en train de déambuler dans les corridors.
- ➔ Dans ma classe, j'ai une place attribuée par ma maîtresse principale ou mon maître principal. Si je souhaite changer, je fais la demande à un-e enseignant-e.
- ➔ J'ai du respect pour tout le matériel scolaire reçu (livres, classeurs, cahiers, etc...). Je le range aux endroits prévus (bancs et casiers). Si du matériel est endommagé ou perdu, je dois le remplacer à mes frais.
- ➔ Lorsque j'ai des leçons facultatives pendant la pause de midi, j'ai le droit de manger dans la salle polyvalente, à l'entrée, à l'extérieur, mais pas dans les salles de classe.

- ➔ En début de 9H, je reçois un compas et une équerre avec rapporteur qui m'appartiennent définitivement. J'en ai notamment besoin en mathématiques durant les 3 années d'école secondaire. Si je casse ou perds ce matériel, je le remplace à mes frais.
- ➔ Pendant le temps scolaire, je ne fais pas de la trottinette ou du skateboard devant l'entrée de l'école et notamment sur les escaliers.
- ➔ Je quitte rapidement le périmètre scolaire (dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours) à 11h45 et en fin d'après-midi, pour éviter de déranger les autres leçons.

UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée durant les leçons et les récréations. Il est donc judicieux que chaque élève garde précieusement son téléphone portable « sous silence » dans son sac d'école. En cas de non-respect de cette consigne, le téléphone portable sera confisqué par la maîtresse ou le maître de classe pour une semaine (hors week-end).

Durant les leçons d'économie familiale, les téléphones portables sont déposés dans un panier pour toute la période (trois leçons).

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée à l'école et à leur âge. Leurs vêtements répondent aux exigences d'hygiène, de confort et de sécurité liées aux différentes disciplines scolaires. Les enseignant-e-s signalent aux parents les tenues non conformes.

CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. En parcourant à pied le chemin de l'école, les enfants acquièrent des aptitudes en matière de comportement face à la circulation routière, ainsi que de l'expérience sociale. C'est une étape importante sur la voie de l'autonomie de l'enfant. Dans la mesure du possible et selon les distances à parcourir, la Direction générale suggère aux parents de laisser venir les élèves à pied. Il est rappelé aux parents que le périmètre des Ecoles de Reconvilier est souvent encombré aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que la prudence est de mise !

PATROUILLEURS SCOLAIRES

Un système volontaire de patrouilleurs scolaires est organisé afin de faciliter la traversée de la route cantonale à Reconvilier.

Les passages pour piétons sont sécurisés par les patrouilleurs scolaires aux heures et endroits suivants :

Devant la gare	➔	11h45 – 12h00
Devant le « Restaurant du Midi »	➔	11h45 – 12h00

A midi, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur ces deux passages.

DÉPLACEMENT EN BUS

Les élèves qui effectuent des déplacements au moyen de bus doivent respecter les consignes du chauffeur et de la compagnie de transports.

En cas de non-respect de ces consignes, des mesures disciplinaires seront prises par les enseignant-e-s.

MÉMENTO 2021-2022

La prochaine édition sera distribuée aux élèves le lundi 16 août 2021, jour de la rentrée scolaire.

Souhaiteriez-vous voir une rubrique supplémentaire ou une précision sur un thème abordé dans la prochaine édition du Mémento ? N'hésitez pas à contacter le Secrétariat pour lui faire part de vos propositions jusqu'au lundi 3 mai 2021 (secretariat@ecolesrec.ch).

... eh bien... on s'ennuierait !

... à l'année prochaine pour un nouveau Mémento !

Une version électronique se trouve sur le site Internet : www.ecolesrec.ch